



Département d'Indre-et-Loire

**SYNDICAT MIXTE DE
L'AGGLOMERATION TOURANGELLE**

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 5 février

Convocations transmises par voie dématérialisée le 30 janvier 2026

Le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 30 janvier 2026. Le quorum n'ayant pas été atteint, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni une seconde fois et le quorum n'est pas requis.

ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23) :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Messieurs Christophe BOULANGER, Sébastien CLEMENT, Christian DRUELLE, Christian GATARD, Francis GERARD, Michel GILLOT.
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Messieurs Jacques LEMAIRE, Gérard SERER.
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Sans représentant.

ETAIENT EXCUSES :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Thierry CHAILLOUX, Philippe CLEMOT, Olivier CONTE, Cédric DE OLIVEIRA, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Jean-Patrick GILLE, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Sébastien MARAIS, Patrick NOGIER, Florent PETIT, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Bernard SOL, Didier VALLEE, Alice WANNERROY
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Mesdames et Messieurs Jannick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Franck MAZET, Brigitte PINEAU, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Alain JAOUEN, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD

26/01/01 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Il s'agit d'un document de synthèse qui présente le bilan comptable et le compte de résultats et rassemble l'ensemble des comptes mouvementés en 2025 avec une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

La présente délibération est accompagnée du compte de gestion 2025 du budget principal.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'article L.5217-10-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux modalités d'approbation du compte administratif et du compte de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par Monsieur le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve.



Le Président,

Christian GATARD